

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1907

19 août 2011

### SOMMAIRE

Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l. ....	91498	Invenergy Poland Holdings S.à r.l. ....	91496
Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l. ....	91506	Invenergy Thermal Canada S.à r.l. ....	91496
C. Jans Energies S.A. ....	91509	Invenergy Thermal Canada S.à r.l. ....	91496
Coopération Nord-Sud ....	91492	Invenergy Wind Canada S.à r.l. ....	91497
Excelsior S.à.r.l. ....	91521	Invenergy Wind Canada S.à r.l. ....	91497
Gartmore Sicav ....	91508	Invenergy Wind Europe Cyprus S.à r.l. ...	91497
GSI - Grupo Sousa International S.à r.l. ..	91509	Invenergy Wind Europe II S.à r.l. ....	91498
Hellenger Café ....	91491	Invenergy Wind Europe I S. à r.l. ....	91497
Hellenger Café ....	91491	Invenergy Wind Europe S.à r.l. ....	91498
IDG Ventures Atlantic II Infobright S.à.r.l. .....	91507	Invenergy Wind Europe V S.à r.l. ....	91498
IDG Ventures Atlantic II S.à r.l. ....	91507	Invenergy Wind Europe V S.à r.l. ....	91506
Ikano Capital S.A. ....	91507	Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l. .....	91507
Ikodomos Holding ....	91507	Jawer Luxembourg S.A. ....	91536
Immobilien-und Kapitalanlagen-Vermitt- lungsgesellschaft ....	91508	Jean Gilson & Associés S.A. ....	91536
Immobilière C.JANS & Associés S.A. ....	91492	Kiminvest S.A. ....	91495
Immobilière Guy Gruber s.à r.l. ....	91508	Kimmolux S.A. ....	91536
Immobilière Guy Gruber s.à r.l. ....	91509	KPI Retail Property 10 S.à.r.l. ....	91509
Immobilière Martine Kirsch S.à.r.l. ....	91517	Maya House S.A. SPF ....	91499
Immobilière Rannerwé S.à r.l. ....	91492	Obanoa Investments S.A. ....	91499
IMMO-SERVICES Luxembourg S.à r.l. ...	91506	Petit Castelet S.à r.l. ....	91529
IMR International S.A. ....	91522	Phenix Investments Manager ....	91522
Indigo Capital IV S.à r.l. ....	91495	Pimco-World Bank Gemloc Fund ....	91491
Indigo Capital V (Walter) S.à r.l. ....	91495	Société de Participation Construfin S.A. .....	91490
Indufin Capital Partners S.A., SICAR ....	91522	Solar Screen Europe S.A. ....	91517
Industeam S.A. ....	91522	The Brooklyn Bridge Financière S.A. SPF .....	91536
Inter Cuisine S.à r.l. ....	91522	The Turquoise EM Lux Fund ....	91536
International Flavors & Fragrances Irish Acquisition Company Limited ....	91523	VFS Europe S.à r.l. ....	91492
Interseafood Investments S.A. ....	91535	Vitalia Topco S.à r.l. ....	91523
Invenergy Canada I S. à r.l. ....	91495		

**Société de Participation Construfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.723.

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE DE PARTICIPATION CONSTRUFIN S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 60 du 19 janvier 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 72.723, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TELLITOCCHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la liquidation de la société.
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
4. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "SOCIETE DE PARTICIPATION CONSTRUFIN S.A."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "SOCIETE DE PARTICIPATION CONSTRUFIN S.A."

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

Monsieur Nello LAVIO, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Kirsch, L. Tellitocci, D. Moraux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27818. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085640/68.

(110096217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Hellenger Café, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3334 Hellange, 15, Garerbierg.

R.C.S. Luxembourg B 114.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088322/9.

(110099870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Pimco-World Bank Gemloc Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.316.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juin 2011, sont renommés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012:

Joseph Vincent McDEVITT

Jeffrey SARGENT

Craig Allen DAWSON

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

*Pour State Street Bank Luxembourg S.A.*

Signature

*Un administrateur domiciliataire*

Référence de publication: 2011090478/20.

(110101524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Hellenger Café, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3334 Hellange, 15, Garerbierg.

R.C.S. Luxembourg B 114.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088323/9.

(110099871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Immobilière C.JANS & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.  
R.C.S. Luxembourg B 102.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088332/10.

(110099725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Immobilière Rannerwé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.  
R.C.S. Luxembourg B 134.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088333/10.

(110099727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**VFS Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 71.208.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de VFS Europe S.à r.l. (la "Société") prises en date du 12 mai 2011*

L'associé unique de la Société a décidé de:

- mettre fin aux fonctions de gérant de la Société de Monsieur Thomas Andrew Wright avec effet au 12 mai 2011;
- mettre fin aux fonctions de gérant de la Société de Monsieur John Navetta avec effet au 12 mai 2011;
- nommer Monsieur Andries Cornelius Le Roux, né le 26 octobre 1953 à Johannesburg (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 11<sup>th</sup> floor, Tower 1, NeXTeracom Building, Ebene Cybercity (Ile Maurice) aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 12 mai 2011 pour une durée indéterminée;
- nommer Monsieur Andrew Pletzer, né le 6 octobre 1977 à Le Cap (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 11<sup>th</sup> floor, Tower 1, NeXTeracom Building, Ebene Cybercity (Ile Maurice) aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 12 mai 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VFS Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011090531/20.

(110101651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

**CNS asbl, Coopération Nord-Sud, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8160 Luxembourg, 16, rue Mathias Perrang.  
R.C.S. Luxembourg F 8.775.

STATUTS

*Les membres fondateurs:*

- Roberto Marta, 16 Rue Mathias Perrang, L-8160 Bridel, de nationalité italienne
- Michele Bernardi, 240 Rue de Trèves, L-2630 Luxembourg, de nationalité italienne
- Marcelo Mailos, 5b Rue de Hünsdorf, L-7324 Müllendorf, de nationalité argentine
- Giuseppe Morelli, 93 Rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg, de nationalité italienne
- Stefania Cortese, 16 Rue Mathias Perrang, L-8160 Bridel, de nationalité italienne
- Alessio Mottola, 93 Rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg, de nationalité italienne

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «Coopération Nord-Sud» association sans but lucratif, en abrégé «CNS asbl». Elle a son siège à Bridel, 16 Rue Mathias Perrang, L-8160, Luxembourg.

**Art. 2.** L'association a pour objet de:

- promouvoir la coopération sociale, environnementale et économique entre le Nord et le Sud du monde;
- soutenir les plus pauvres, démunis et vulnérables;
- promouvoir l'intervention dans des situations de crises humanitaires et de l'environnement;
- promouvoir un développement social, environnemental et économique du Sud et du Nord qui soit équitable, durable et solidaire;
- contribuer à l'accueil et au soutien des immigrés;
- contribuer à la promotion et à la défense des droits de l'homme;
- promouvoir le partenariat avec les associations du Sud du monde et toute autre association et mouvement social qui aient les mêmes objectifs;
- promouvoir l'éducation et la formation sur les susmentionnés sujets;
- organiser et promouvoir des rencontres, débats et conférences sur les susmentionnés sujets;
- publier et distribuer le matériel d'information sur les susmentionnés sujets;
- conduire et promouvoir des recherches sur les susmentionnés sujets.

**Art. 3.** L'association poursuit son action à travers le développement de projets; la sensibilisation de l'opinion publique; une activité de 'advocacy' auprès d'institutions privées et publiques, gouvernementales et intergouvernementales; la récolte de fonds auprès de bailleurs institutionnels, personnes physiques et juridiques; la gestion des fonds avant leur utilisation; la distribution des fonds; la participation aux offres publiques et privées; le partenariat avec d'autres associations et le soutien de mouvements et groupes sociaux; la formation; la participation aux conférences et débats publics; l'emploi de personnel et de consultants; la signature de contrats et accords pour l'implémentation des services; l'intervention directe et indirecte, sans limites géographiques.

**Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale. L'association se compose de:

- membres fondateurs: ceux qui ont signé les statuts;
- membres ordinaires: ceux qui s'engagent à participer activement aux activités de l'association et à payer la cotisation annuelle établie par l'assemblée générale (par défaut, les membres fondateurs sont automatiquement aussi membres ordinaires);
- membres d'honneur: ceux qui, pour mérites spéciaux vis-à-vis de l'association et/ou pour leur capacité reconnue, sont invités par le conseil d'administration à faire partie de l'association;
- membres jeunes: ceux qui n'ont pas encore atteint leur dix-huitième année.

Les membres d'honneur et les jeunes ne doivent pas payer la cotisation annuelle et n'ont pas droit de vote à l'assemblée.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est considéré démissionnaire tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant, et ce après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 1000 euros par an.

**Art. 9.** Les organes de l'association sont: l'assemblée générale des membres et le conseil d'administration.

**Art. 10.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, par le conseil d'administration chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres ordinaires le demandent par écrit au conseil d'administration. La convocation se fait au moins quinze jours avant la date fixée, par simple lettre missive ou courrier électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toutes propositions du conseil d'administration et toutes propositions écrites signées d'un dixième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doivent être portées à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts;
- nomination et révocation des administrateurs;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Les membres peuvent participer en vidéoconférence ou déléguer leur participation et voix. Une modification pourra être adoptée à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou ne sont représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée dans le but de délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles seront modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par lettre, courrier électronique, ou publication sur son site internet.

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale pour une durée d'une année. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que des membres ordinaires qui souhaitent participer et contribuer aux activités de l'association.

Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire est le responsable des relations entre les membres et l'association, le trésorier gère les comptes, les autres membres contribuent aux activités de l'association.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres au moins est présente. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres présents.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives qui lui sont dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier ont un pouvoir de signature: pour que l'association soit valablement engagée à l'égard des tiers, deux signatures sont nécessaires.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée.

**Art. 20.** En cas de liquidation, les biens seront affectés à une organisation ayant des buts similaires.

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites, et ce au 31 décembre.

**Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur,
- toute activité économique visant à la récolte des fonds,
- toute propriété mobilière et immobilière acquise pour poursuivre ses objectifs.

**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et ne sont pas rémunérées.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'à l'éventuel règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Fait à Bridel, le 19/06/2011 par les membres fondateurs.

Roberto Marta / Michele Bernardi / Stefania Cortese /  
Alessio Mortola / Giuseppe Morelli / Marcelo Mailos.

Référence de publication: 2011086991/122.

(110096129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

---

**Indigo Capital IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.363.

—  
EXTRAIT

En date du 27 juin 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris la décision de nommer au poste de gérant B. M. Alan Botfield, né le 22 Décembre 1970 à Stirling (Ecosse) avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011088334/13.

(110099058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Indigo Capital V (Walter) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.584.

—  
EXTRAIT

En date du 27 juin 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris la décision de nommer au poste de gérant B. M. Alan Botfield, né le 22 Décembre 1970 à Stirling (Ecosse) avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011088335/13.

(110099074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Invenergy Canada I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Canada S. à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088342/11.

(110099303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Kiminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.007.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 17 juin 2011*

L'assemblée Générale, constatant que l'ensemble des mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à expiration ce jour, renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2016,

- Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19 décembre 1953 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis,

- Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24 août 1969 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7A, rue du Glacis,

- Madame Stéphanie LACROIX, juriste, née le 28 décembre 1976 à Epinal, France, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7A, rue du Glacis,

en tant qu'administrateurs et la société BS CONSULTING S.A. (R.C.S. Luxembourg B 45486), établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, Avenue Gaston Diderich, en tant que commissaire aux comptes.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093186/22.

(110104269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Invenergy Poland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Poland Holdings S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088344/11.

(110099968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Invenergy Thermal Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.988.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 juin 2011*

1. Monsieur Andrew FLANAGAN a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Monsieur Steven David RYDER, administrateur de sociétés, né dans l'état du Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), le 27 septembre 1967, demeurant professionnellement au IL-60606 Chicago (Etats-Unis d'Amérique), 1, South Wacker Drive, Suite 1900, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Invenergy Thermal Canada S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088345/16.

(110099846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Invenergy Thermal Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Thermal Canada S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088346/11.

(110099853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---



**Invenergy Wind Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.708.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 juin 2011*

1. Monsieur Andrew FLANAGAN a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Monsieur Steven David RYDER, administrateur de sociétés, né dans l'état du Massachussets (Etats-Unis d'Amérique), le 27 septembre 1967, demeurant professionnellement au IL-60606 Chicago (Etats-Unis d'Amérique), 1, South Wacker Drive, Suite 1900, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Invenergy Wind Canada S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088348/16.

(110099825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Invenergy Wind Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.708.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Wind Canada S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088347/11.

(110099802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Invenergy Wind Europe Cyprus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.846.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Wind Europe Cyprus S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088349/11.

(110099931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Invenergy Wind Europe I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.592.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Wind Europe I S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088350/11.

(110099643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.344.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 26 mai 2011*

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) L'associé unique a accepté la démission de:

- Mme. Angela Behrend-Görnemann, né le 18 décembre 1956 à Hambourg, en Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 50, Gerhart-Hauptmann Platz, D-20095 Hambourg, Allemagne, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat.

2) La personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet au 26 mai 2011 pour une durée indéterminée:

- M. Leslie David Weal, né le 29 janvier 1954 à Hillingdon, Royaume-Uni, ayant son adresse personnelle à 15 Mohawk Way, Woodley, Reading, RG5 4UE, Royaume-Uni, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011091614/21.

(110103975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Invenergy Wind Europe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.311.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Wind Europe II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088351/11.

(110099645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Invenergy Wind Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.947.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Wind Europe S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088352/11.

(110099843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Invenergy Wind Europe V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.144.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 16 mai 2011*

1. Monsieur Andrew FLANAGAN a démissionné de son mandat de gérant de classe A.

2. Monsieur Steven David RYDER, administrateur de sociétés, né au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), le 27 septembre 1967, demeurant professionnellement à IL-60606 Chicago (Etats-Unis d'Amérique), 1, South Wacker Drive, suite 1900, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 28.6.2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Invenergy Wind Europe V S. à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088353/16.

(110099346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Maya House S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.524.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2011*

1. L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de LUX-AUDIT REVISION Sàrl, ayant son siège social au 257, Route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, CO-Ventures S.A. ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011088458/16.

(110099136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Obanoa Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.300.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the seventh day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand- Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, professionally residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Ms Laetitia LENTZ, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of "Obanoa Investments S.A.".

**Art. 2.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds

of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The company is supervised by one or several supervisory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2011.

The first annual meeting will be held in 2012.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

#### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of supervisory auditors at one.
2. The following persons are appointed as director of the category A and directors of the category B:

##### *Director of the category A:*

- Mr. Christian HEINEN, company director, born in Malmedy (Belgium), on February 1, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors.

##### *Directors of the category B:*

- Mr. David SANA, company director, born in Forbach (France), on April 10, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Raphaël ROZANSKI, company director, born in Metz (France), on July 31, 1972, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed supervisory auditor:

the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le sept décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

##### **A COMPARU:**

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Obanoa Investments S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.



Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

##### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

##### *Décisions de l'associée unique*

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateur de catégorie A et administrateurs de catégorie B:

##### *Administrateur de catégorie A:*

- Monsieur Christian HEINEN, administrateur de sociétés, né à Malmedy (Belgique), le 1<sup>er</sup> février 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.

##### *Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Raphaël ROZANSKI, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 31 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2016.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lentz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011079453/363.

(110088733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

---

**IMMO-SERVICES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7653 Heffingen, 22, Um Beil.

R.C.S. Luxembourg B 127.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088364/10.

(110099762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Invenergy Wind Europe V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Wind Europe V S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088354/11.

(110099356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.343.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 26 mai 2011*

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) L'associé unique a accepté la démission de:

- Mme. Angela Behrend-Görnemann, né le 18 décembre 1956 à Hambourg, en Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 50, Gerhart-Hauptmann Platz, D-20095 Hambourg, Allemagne, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat.

2) La personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet au 26 mai 2011 pour une durée indéterminée:

- M. Leslie David Weal, né le 29 janvier 1954 à Hillingdon, Royaume-Uni, ayant son adresse personnelle à 15 Mohawk Way, Woodley, Reading, RG5 4UE, Royaume-Uni, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011091615/21.

(110103974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.960.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088356/11.

(110099406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**IDG Ventures Atlantic II Infobright S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.103.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IDG Ventures Atlantic Infobright S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088358/11.

(110099662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**IDG Ventures Atlantic II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.129.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IDG Ventures Atlantic II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011088359/11.

(110099673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Ikano Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 65.555.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088361/9.

(110099869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Ikodomos Holding, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 31.720.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011088362/11.

(110099329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Gartmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 3 juin 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a noté la démission de Mesdames Kerstin Behnke, Victoria Huerta et Monsieur Claude Niedner avec effet au 4 octobre 2010, 4 Avril 2011 et 27 mai 2011 respectivement et de Messieurs Ulrich Hocker et Nigel Parker avec effet au 15 juin 2011 de leurs mandats d'administrateurs.

2. L'Assemblée a élu comme Administrateurs avec effet au 15 juin 2011 et jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Stewart Cazier (demeurant au Royaume Uni, 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres);
- Monsieur Iain Clark (demeurant au Royaume Uni, 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres);
- Monsieur Tony Sugrue (demeurant à Luxembourg, 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich);
- Monsieur Jeremy Vickerstaff (demeurant à Luxembourg, 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich);
- Monsieur Steven de Vries (demeurant au Pays-Bas, 43-45 Roemer Visscherstraat, 1054 EW Amsterdam et
- Monsieur Jean-Claude Wolter (demeurant à Luxembourg, 11B boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Pour GARTMORE SICAV*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011094962/23.

(110106459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Immobilien-und Kapitalanlagen-Vermittlungsgesellschaft, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5371 Schuttrange, 22, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 46.596.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2011088365/13.

(110099473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Immobilière Guy Gruber s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 75, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.780.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011088366/13.

(110099386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Immobilière Guy Gruber s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 75, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 129.780.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2011088367/13.

(110099387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**C. Jans Energies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 3.  
R.C.S. Luxembourg B 125.105.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 16 juin 2011 à 15.30 heures*

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Gaby ZEIEN de son poste d'administrateur.

Elle sera remplacée par Monsieur Charles ENSCH, Expert-comptable, né à Diekirch le 8 juillet 1952, demeurant à L-9273 Diekirch, 10 op der Schleed.

Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2011089004/15.

(110100012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**KPI Retail Property 10 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 108.125.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088404/11.

(110099130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**GSI - Grupo Sousa International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 161.291.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twelfth day of April.  
Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

Grupo Sousa Investimentos SGPS, Lda., a company organized under the laws of Portugal, with registered office at n.º 4 – 3º Largo dos Varadouros, 9000-503 Funchal, Portugal, represented by its managers, Rui São Marcos and Luis Miguel Sousa,

and

LUMISO SGPS, Lda., a company organized under the laws of Portugal, with registered office at n.º 4 – 3º Largo dos Varadouros, 9000-053 Funchal, Portugal, represented by its manager, Luis Miguel Sousa,

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**1. Name.** It is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name GSI -Grupo Sousa International S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by one hundred thousand (100,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

#### **7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or three managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s). If a sole manager is appointed, he/she will be appointed among candidates nominated by LUMISO SGPS, Lda. If several managers are appointed, two of whom shall be appointed among candidates nominated by LUMISO SGPS, Lda. and one of whom shall be appointed among candidates nominated by Grupo Sousa Investimentos SGPS, Lda., they will constitute a board of managers.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### **8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, and in the best interest of company.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any two managers of the Company.

#### **9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet in Luxembourg semi-annually or as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

**10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties (i) in administrative matters limited to the strict day to day management of the Company and the commitment of which does not exceed five thousand euro (EUR 5,000) by the sole signature of any manager, (ii) in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or (iii) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **14. Accounting year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **15. Allocation of profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### **16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, Grupo Sousa Investimentos SGPS, Lda., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to fifty thousand (50,000) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of six hundred sixty thousand (660,000) shares of Espirito Santo Financial Group S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, quoted on the Luxembourg, Lisbon and London Stock Exchanges as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it (the shares of Espirito Santo Financial Group S.A. are hereinafter referred to as the Shares).

Such contribution in an aggregate amount of nine million three hundred thirty-nine thousand euro (EUR 9,339,000) based on the stock quote published by Bloomberg on 11 April 2011, i.e. EUR 14.15 per Share, made to the Company is allocated as follows:

- fifty thousand euro (EUR 50,000) to the share capital account of the Company;
- nine million two hundred eighty-nine thousand euro (EUR 9,289,000) to the share premium account of the Company.

LUMISO SGPS, Lda., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to fifty thousand (50,000) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of six hundred sixty thousand (660,000) Shares of Espirito Santo Financial Group S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, quoted on the Luxembourg, Lisbon and London Stock Exchanges as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Such contribution in an aggregate amount of nine million three hundred thirty-nine thousand euro (EUR 9,339,000) based on the stock quote published by Bloomberg on 11 April 2011, i.e. EUR 14.15 per Share, made to the Company is allocated as follows:

- fifty thousand euro (EUR 50,000) to the share capital account of the Company;
- nine million two hundred eighty-nine thousand euro (EUR 9,289,000) to the share premium account of the Company.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately five thousand seven hundred twenty-five Euro (EUR 5.725,-).



### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Luis Miguel Sousa, corporate executive, born on November 7, 1960 in Funchal, Portugal, professionally residing at n.º 4 – 3º Largo dos Varadouros, 9000-503, Funchal, Portugal,

- Ms. Carolina Catanho da Silva Correia Ferreira Borrero Méndez, company manager, born on February 15, 1980 in Funchal, Portugal, professionally residing at n.º 4 – 3º Largo dos Varadouros, 9000-503, Funchal, Portugal,

- Mr Patrice Gallasin, company manager, born on 9 December 1970 in Villers-Semeuse, France, professionally residing at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

2. The registered office of the Company is set at L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le douze avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les Bains.

### ONT COMPARU:

Grupo Sousa Investimentos SGPS Lda, une société de droit portugais avec siège social à n.º 4 – 3º Largo dos Varadouros, 9000-503 Funchal, Portugal. représentée par ses gérants, Rui São Marcos et Luis Miguel Sousa,

et

LUMISO SGPS, Lda, une société de droit portugais avec siège social à n.º 4 – 3º Largo dos Varadouros, 9000-053 Funchal, Portugal, représentée par son gérant, Luis Miguel Sousa,

Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination GSI -Grupo Sousa International S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts

et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution des associés ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

#### **7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou trois gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si un gérant unique est nommé, celui-ci sera nommé suivant la liste de candidats proposée par LUMISO SGPS, Lda. Si trois gérants sont nommés, deux étant nommés suivant la liste de candidats proposée par LUMISO SGPS, Lda. et le troisième étant nommé suivant la liste de candidats proposée par LUMISO SGPS, Lda. Grupo Sousa Investimentos SGPS, Lda., ils formeront un conseil de gérance

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social, et dans le meilleur intérêt de la société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants.

#### **9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg deux fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

**10. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) par la seule signature d'un gérant en matière administrative strictement limitée à la gestion journalière de la Société et dont l'engagement ne dépasse pas cinq mille euros (EUR 5.000), (ii) en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou (iii) la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### **12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### **14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

#### **16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Grupo Sousa Investimentos SGPS, Lda., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature de six cent soixante mille (660.000) actions de Espirito Santo Financial Group S.A., une société anonyme avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer et cotée à la Bourse de Lisbonne, Luxembourg et Londres, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément (les actions de Espirito Santo Financial Group S.A. sont ci-après définies comme les Actions).

Ledit apport d'un montant total de neuf millions trois cent trente-neuf mille euros (EUR 9.339.000), basé sur le cours de change publié par Bloomberg le 11 avril 2011, c'est-à-dire EUR 14,15 par Action, fait à la Société sera affecté comme suit:

- cinquante mille euros (EUR 50.000) est affecté au compte capital de la Société;
- neuf millions deux cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 9.289.000) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

LUMISO SGPS, Lda., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature de six cent soixante mille (660.000) actions de Espirito Santo Financial Group S.A., une société anonyme avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer et cotée à la Bourse de Lisbonne, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Ledit apport d'un montant total de neuf millions trois cent trente-neuf mille euros (EUR 9.339.000), basé sur le cours de change publié par Bloomberg le 11 avril 2011, c'est-à-dire EUR 14,15 par Action, fait à la Société sera affecté comme suit:

- cinquante mille euros (EUR 50.000) est affecté au compte capital de la Société;
- neuf millions deux cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 9.289.000) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ cinq mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 5.725,-).

### *Décision des associés*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Luis Miguel Sousa, entrepreneur, né le 7 novembre 1960 à Funchal, Portugal et résidant professionnellement à n°4-3° Largo dos Varadouros, 9000-503 Funchal, Portugal.
  - Mme Carolina Catanho da Silva Correia Ferreira Borrero Méndez, administrateur de société, née le 15 février 1980 à Funchal, Portugal et résidant professionnellement à n°4-3° Largo dos Var adouros, 9000-503 Funchal, Portugal.
  - M. Patrice Gallasin, administrateur de sociétés, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, et résidant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SÃO MARCOS, SOUSA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2011. REM 2011 / 532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signature): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011079348/398.

(110088598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

---

**Immobilière Martine Kirsch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1317 Luxembourg, 3, rue Sainte Catherine.

R.C.S. Luxembourg B 98.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088368/10.

(110099763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Solar Screen Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.567.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Steven THIBAUT, employé privé, né à Luxembourg le 23 mai 1985, demeurant à L-8221 Mamer, 1, rue Cunegonde;

2) Monsieur Walter THIBAUT, employé privé, né à Luxembourg le 19 septembre 1986, demeurant à L-8221 Mamer, 1, rue Cunegonde;

3) Monsieur Hervé THIBAUT, indépendant, né à Arlon (Belgique) le 9 mars 1959, demeurant à L-8221 Mamer, 1, rue Cunegonde;

4) Madame Marilyn HEIN, épouse THIBAUT, indépendante, né à Thionville (France) le 15 avril 1966, demeurant à L-8221 Mamer, 1, rue Cunegonde.

Les parties sub 1) et 2) sont ici représentées par Monsieur Hervé THIBAUT, prénommé, en vertu de deux procurations lui délivrées.

Lesquelles procurations après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de «SOLAR SCREEN EUROPE S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de Caisses enregistreuses et d'ordinateurs, la vente et la promotion de films de protection solaires et de sécurité pour vitres, ainsi que des accessoires y relatifs.

La société a également pour objet la vente et la promotion de nouveaux produits brevetés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes les opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à l'objet social de la société.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

## **Titre II. - Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La Société est administrée par un administrateur unique ou un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Ils peuvent notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tous temps.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la Société en justice, et les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration, sinon représentée par son administrateur unique. Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est alors d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique d'un administrateur-délégué dans les limites des pouvoirs dont il bénéficie dans le cadre de la gestion journalière (tels que ces pouvoirs lui auraient été conférés conformément aux dispositions de l'article 10) ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés conformément aux dispositions de l'article 10.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III. - Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

#### Titre V. - Dissolution, Liquidation

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Disposition générale

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) Monsieur Steven THIBAUT, prénommé . . . . .	3.100.-	3.100.-	10
2) Monsieur Walter THIBAUT, prénommé . . . . .	3.100.-	3.100.-	10
3) Monsieur Hervé THIBAUT, prénommé . . . . .	12.400.-	12.400.-	40
4) Madame Marilyn HEIN, épouse THIBAUT, prénommée . . . . .	12.400.-	12.400.-	40
TOTAL: . . . . .	31.000.-	31.000.-	100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à concurrence de cent (100%) pour cent par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

#### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:



a) Monsieur Steven THIBAUT, employé privé, né à Luxembourg le 23 mai 1985, demeurant à L-8221 Mamer, 1, rue Cunegonde;

b) Monsieur Hervé THIBAUT, indépendant, né à Arlon (Belgique) le 9 mars 1959, demeurant à L-8221 Mamer, 1, rue Cunegonde (Président du Conseil d'administration);

c) Madame Marilyn HEIN, épouse THIBAUT, indépendante, né à Thionville (France) le 15 avril 1966, demeurant à L-8221 Mamer, 1, rue Cunegonde.

2) Est nommé au poste d'administrateur-délégué:

Monsieur Steven THIBAUT, prénommé.

3) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Walter THIBAUT, employé privé, né à Luxembourg le 19 septembre 1986, demeurant à L-8221 Mamer, 1, rue Cunegonde.

4) Le premier mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire expirera à l'assemblée générale annuelle de 2016.

5) Le siège social est fixé au 204, Route d'Arlon à L-8010 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Thibaut, M. Hein et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2011. LAC/2011/28073. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086390/230.

(110096515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Excelsior S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.572.

—  
*Extrait des résolutions des actionnaires tenues à Luxembourg le 03 juin 2011:*

Il résulte d'un contrat de transfert du 03 juin 2011 entre CVC European Equity V Limited (le "Cédant"), existant sous les lois du Luxembourg, CEP III Participations S.à r.l SICAR (le "Cessionnaire") existant sous les lois du Luxembourg et la Société, que deux millions (2, 000, 000) de parts sociales de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire comme suit:

- CVC European Equity V Limited 2, 000, 000 parts sociales

Par ce transfert le Cessionnaire détient à présent 4,000,000 de parts sociales de la Société.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 03 juin 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Emanuela Brero, née le 25/05/1970, à Bra (Italie), en qualité de gérant de Class B,

- que l'assemblée a accepté la démission de Bénédicte Moens-Colleaux, née le 13/10/1972, à Namur (Belgique), en qualité de gérant de Class B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Excelsior S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011093154/24.

(110104043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**IMR International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 51.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088369/9.

(110099695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088372/10.

(110099151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Industeam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

R.C.S. Luxembourg B 48.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088374/9.

(110099372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Inter Cuisine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 47.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088384/9.

(110099875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Phenix Investments Manager, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 153.392.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 20 avril 2011 entre Mr. Luc HEITZ, résidant 51 boulevard des Belges, F-69006 Lyon et Mr. Lofti BEL HADJ, résidant 15 avenue Perrichont, F-75016 Paris, que 31 (trente une) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, ont été cédées avec effet au 15 mai 2011 par Mr. Luc HEITZ à Mr. Lofti BEL HADJ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Géraldine DISEUR / Claire Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011088859/17.

(110099340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**International Flavors & Fragrances Irish Acquisition Company Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 151.085.

—  
EXTRAIT

M. Iain Campbell, avec adresse professionnelle au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, a démissionné de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 mars 2011.

Par résolution écrite de l'associé unique de la Société prise en date du 28 mars 2011, il a été décidé de nommer M. Heinz-Peter Janssen, né le 5 avril 1956, à Uedem, République Fédérale d'Allemagne, avec adresse professionnelle au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 28 mars 2011 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Heinz-Peter Janssen, gérant de catégorie A; et
- M. Alberto Zito, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 6 juillet 2011.

*Pour International Flavors & Fragrances Irish Acquisition Company Limited.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011094964/23.

(110106539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Vitalia Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.524.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of June.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130212,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 6 June 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of “Vitalia Topco S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

**Art. 12.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate

or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 19.** At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirtyfirst of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

#### *Sole shareholder resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the sole shareholder, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management 4 S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 151599 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130212,

Ici représentée par Mlle Carole Noblet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 6 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Vitalia Topco S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 19.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s). Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux termes et conditions prévus par la loi.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Blackstone Healthcare Europe III S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 4 S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151599, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011085680/297.

(110095524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

**Petit Castelet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.368.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of May.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mrs. Bi PURANEN, Professor, born on 4 February 1957 in Sävar, Sweden, and residing at Tegnérgatan 15, S-111 40 Stockholm, Sweden,

Here duly represented by Mrs. Laura LAINE, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of proxy established in Stockholm, Sweden, 18 May 2011.

The said proxy signed “ne varietur” by the proxy-holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the presented deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as said before, requests the officiating notary to enact the incorporation of a public limited company, as follows:

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company “société à responsabilité limitée” under the name of Petit Castelet S.à r.l., governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, and the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “Société à responsabilité limitée”, as amended.

**Art. 2.** The purpose of the company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand-Duchy of Luxemburg or in any foreign countries.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of 10 August 1915, as amended.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3.** The registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders.

By a simple decision of the managers, branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the managers. If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardise the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the

company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 4.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 5.** The corporate capital is set at EUR 12,500.00 ( twelve thousand five hundred Euros), represented by 1,000 (one thousand) shares of EUR 12.50 (twelve Euros fifty Cents) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the law of 10 August 1915, as amended; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the shareholders as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 6.** The share quotas are indivisible with respect to the company, which recognises only one owner per share quota. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share quotas. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the share quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of share quotas intervivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of share quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining share capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 8.** Apart from his share capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a share holder in the form determined by this article 8 shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 11.** The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed they will constitute a board of managers, composed with managers A and B. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the managers, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

**Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends maybe distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Resolutions of the shareholders can be by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Each share entitles to one (1) vote.

**Art. 14.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortisations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve.

These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his/her contribution.

**Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, in so far as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31 December 2011.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Mrs. Bi PURANEN, prenamed, declared to subscribe the 1000 (one thousand) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euros).

The amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euros) has been fully paid up in cash and is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

91532

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at EUR 1,000.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately following the constitution of the company, the sole shareholder, representing the total share capital, resolves to:

1. Appoint the following persons as managers of the company, for an unlimited period:

- Mrs. Charlotte LAHAJJE-HULTMAN, private employee, born on 24 March 1975 in Barnarp, Sweden, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Manager A; and

- Mrs. Bi PURANEN, Professor, born on 4 February 1957 in Sävar, Sweden, residing at Tegnérsgatan 15, S-111 40 Stockholm, Sweden, as Manager B.

2. Fix the registered seat of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour de mai.

Pardevant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Madame Bi PURANEN, Professeur, née le 4 février 1957, à Säver, Suède, avec adresse résidentielle au Tegnérsgatan 15, S-111 40 Stockholm, Suède,

ici représentée par Madame Laura Laine, employée privée, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockhol, Suède, le 18 mai 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présents une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Petit Castelet S.à.r.l.», régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées par après.

**Art. 2.** La société a pour objet, à ses propres fins, l'achat, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par après, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par simple décision des associés.

Des filiales, succursales, agences ou bureaux administratifs pourront être établis au Grand-duché de Luxembourg ainsi que à l'étranger par simple décision des gérants.

Sans préjudice des règles générales de la loi gouvernant la terminaison des contrats, au cas où le siège social de la Société a été déterminé par contrat des tiers, le siège social pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune du siège social, par simple décision des gérants.

Au cas où il se produiront ou seront imminents des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12,500.00 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 1000 (mille) parts sociales de 12.50 (douze Euros cinquante Cents) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par après; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales gagées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'approbation donnée en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'approbation donnée en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cette approbation n'est pas requise lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Encas de refus de transfert dans l'une ou l'autre des hypothèses; les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Chaque droit de préemption non exercé échoit proportionnellement au bénéfice des autres associés pendant un délai de trois mois après le refus d'approbation. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit l'approbation de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** En dehors de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé qui a fait l'avance et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés approuvé par une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article 8 ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société à l'égard de l'avance et des intérêts courus.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettront pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les héritiers légaux et les associés survivants.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion, composé de gérants A et B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société dans toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

**Art. 12.** Aucun gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui/ elle au nom de la société; simple mandataire, il/elle n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par es associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Les résolutions des associés peuvent être adoptées en assemblée générale par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la société des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pourcent(5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à l'entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les 1000 (mille) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Bi PURANEN, pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prédite moyennant un versement un numéraire, de sorte que la somme EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charge de toutes sortes qui incombent à la société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.000.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la société, pour une durée illimitée:

- Madame Charlotte LAHAJJE-HULTMAN, employée privée, née le 24 mars 1975 à Barnarp, Suède, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante A; et

- Madame Bi PURANEN, Professeur, née le 4 février 1957 à Säver, Suède, avec adresse résidentielle au Tegnégatan 15, S-111 40 Stockholm, Suède, en tant que gérante B.

2. Le siège social de la société est établi au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laura Laine, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2011. LAC / 2011 / 24657. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011081584/351.

(110090595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

### **Interseafood Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.346.

—  
*Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juin 2011*

### *Résolutions*

1. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Pascal HENNUY demeurant professionnellement au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au poste d'administrateur et d'administrateur délégué et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088385/13.

(110099597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Jawer Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 118.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088389/10.

(110099805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Jean Gilson & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9167 Mertzig, 23, Wechen.  
R.C.S. Luxembourg B 144.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088390/10.

(110099730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**Kimmolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 98.700.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2011*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Guillaume KUGEL (demeurant au 13, Sentier des Amoureux F-57100 Thionville) ainsi que la société MARIUS LUXEMBOURG S.à r.l. sise au 23, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg, en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
Marius KUGEL  
Administrateur

Référence de publication: 2011088402/14.

(110099550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

**The Brooklyn Bridge Financière S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 154.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011095684/10.

(110107071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**The Turquoise EM Lux Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 141.428.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011095121/11.

(110107298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.